

# Pensez à votre **D.I.F.**

Droit Individuel à la Formation

## Améliorez vos connaissances informatiques :

- Initiation à l'informatique
- Les logiciels bureautiques (Word, Excel, Outlook, PowerPoint...)
- Internet : surfez sur la toile et créez votre site internet ou votre blog
- Web marketing : Moteur de recherche et référencement de sites Internet
- Traitement d'images
- Réalisation vidéo : tournage et montage
- Gestion du format PDF Acrobat Standard
- Lecture de plans techniques
- Initiation à la CAO (Conception Assistée par Ordinateur)

**Se former,  
c'est anticiper**

## Développement personnel :

- Apprenez une langue : anglais, espagnol, allemand, italien
- Gagnez du temps, gérez-le !
- Initiez-vous à la gestion
- Du mail au rapport : la méthode simple pour écrire vite et bien
- Exprimez-vous avec aisance en public
- Convertissez votre stress en énergie
- Travaillez votre look pour valoriser votre image professionnelle
- Gérez et anticipez les conflits
- Managez une équipe et un projet
- Devenez tuteur ou formateur
- Améliorez votre communication téléphonique
- Dispensez les 1<sup>er</sup> secours

**FORMALOG**

*Ensemble pour vos projets*



ANGERS – CHOLET – LA ROCHE SUR YON – NANTES – SAINT NAZAIRE – LE MANS – LAVAL

Tél : 02 41 73 88 88 - [contact@formalog.pro](mailto:contact@formalog.pro) - [www.formalog.pro](http://www.formalog.pro)

# Tout ce qu'il faut savoir sur le D.I.F.

Le Droit Individuel à la Formation permet à tout salarié, après un an d'ancienneté, de bénéficier d'un crédit de 20 heures de formation par an, cumulables jusqu'à 120 heures au total.

## Les points essentiels :

- Coût pris en charge par l'entreprise ou par l'OPCA gestionnaire du DIF
- Accord écrit entre le salarié et l'employeur
- Information du salarié obligatoire au moins une fois par an

## Besoin d'informations ?

Contactez-nous :  
02 41 73 88 88

